



dire

Les gratuits

Il est piquant d'observer que dans un monde où tout se vend et tout s'achète (la terre, l'eau, les corps – en entier ou par organes –, les âmes, les enfants, la santé, la beauté, la jeunesse, la mort, le travail, le temps, la fidélité, l'amour, les prières...), le nec plus ultra du marketing, c'est... la gratuité! Pourtant personne n'est dupe de l'astuce du bonimenteur qui vous fait plein de «cadeaux» parce que vous lui achetez une broutille (qui vaut évidemment largement moins que ce que vous lui payez et que ce qu'il vous «offre», puisqu'il est encore gagnant!).

Qui donc est gagnant lorsque vous saisissez votre journal gratuit que vous allez parcourir en dix minutes de trajet de bus et jeter au sol pour donner du travail à une armée de balayeurs (qui sans ces maculatures et autres emballages de fast-food risqueraient de trop s'ennuyer)? Les éditeurs bien sûr, et les actionnaires des éditeurs et puis les agences de publicité qui ont mandat de remplir les pages en laissant quelques interstices rédactionnels (les balayeurs et les services de voirie, je ne crois pas).

Qui donc est gagnant lorsqu'il invente, pour gérer les droits des auteurs sur internet, un système de licences en ligne où tout est gratuit (*lire «Creative Commons» en page 4*)? L'inventeur, sinon il ne l'inventerait pas! Bien sûr il a pensé au bien-être de l'humanité tout entière qui va pouvoir ainsi jouir des œuvres de création sans bourse délier, et qui aurait bien tort de s'en priver! C'est là que le projet est pervers: offrir la gratuité en ne payant pas le maillon le plus faible de toute la chaîne culturelle: l'auteur qui, seul, est bien démuné pour tirer quelques sous de sa création, qui souhaite d'abord être connu, qui peut penser que lorsqu'il sera enfin reconnu à sa juste valeur, la fortune lui sourira, qui peut se dire que dans un monde idéal c'est beau que les idées et les œuvres circulent sans entraves (ça compense un peu ce qui est imposé aux hommes entre frontières et continents), qui d'une certaine manière joue à la roulette et, s'il est lucide, sait que l'on y perd (presque) toujours (pour le plus grand profit du propriétaire du casino).

Pourtant, à l'entreprise de télécommunication, au fabricant de hard et de soft, on ne demande pas la gratuité. A propos: on ne demande pas non plus la gratuité de l'essence à Esso, Total et compagnie sous prétexte que la voiture, elle, n'est pas gratuite!

Claude Champion
Président de la SSA



Coup d'œil

savoir

- 2 Révision de la LDA
- 2 Contrats audiovisuels, principes à réaffirmer
- 3 CIADLV 2007
- 3 Nouveau comité pour les EAT

comprendre

- 4 Gros plan sur les Creative Commons

CRÉER

- 6 Les prochains concours de la SSA

aimer

- 6 Festival du film de Fribourg 2007 – Prix spécial du jury
- 7 Visions du Réel 2007 – Palmarès de la 13^e édition
- 7 Festival international du film de Locarno
- 7 Théâtre en camPoche – Nouvelle parution
- 8 Regards croisés: Gérald Chevrolet sur *Le Théâtre des Opérations* de Benoît Rossel





Révision de la LDA, travaux repoussés

Après le premier passage du projet de révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) à la Chambre haute, les espoirs d'un règlement rapide du dossier semblaient réalistes. Suivant les propositions du Conseil fédéral, le plénum avait clairement manifesté sa volonté d'accélérer ce dossier afin que la Suisse puisse ratifier au plus vite les deux traités de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) signés en 1996!

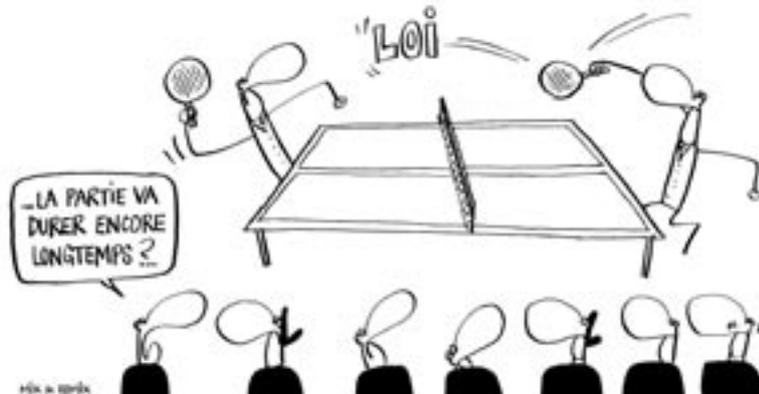
Pour des questions d'agenda, la Commission juridique du Conseil national a repoussé de mars à mi-mai l'étude de ce dossier. Ces longs délais ont aussi été l'occasion pour les différents milieux impliqués par la loi sur le droit d'auteur de faire une certaine pression afin de rajouter ou supprimer des points approuvés par le Conseil des Etats. Suisseculture,

qui représente les auteurs, a clairement annoncé qu'elle acceptait les résultats obtenus, résultats issus de compromis avec l'ensemble des partenaires.

Les 10 et 11 mai a eu lieu la réunion de la Commission juridique du Conseil national, qui a assisté à une démonstration des problèmes liés à la diffusion et aux téléchargements dans les réseaux internet. Cependant, faute de temps, la commission a pris comme seule décision... d'entrer en matière.

Le dossier ne passera donc pas en plénum avant la séance d'automne. Ainsi l'entrée en vigueur de cette révision de la loi sera repoussée d'autant. Et ceci sans compter d'éventuelles divergences entre les deux Chambres.

*Pierre-Henri Dumont
Directeur de la SSA*



Assemblée générale 2007 de la SSA

L'Assemblée générale de la SSA s'est tenue le 9 juin 2007 au Théâtre Vidy-Lausanne en présence d'une septantaine de membres et d'invités. Après les rapports du président Claude Champion et du directeur Pierre-Henri Dumont, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2006, suivant sur ce dernier point le rapport de l'Organe de contrôle.

L'assemblée a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Fabienne Berger, Gérald Chevrolet, Louis Crelier, Isabelle Daccord et Marcel Schüpbach et, suivant la proposition du Conseil d'administration, elle a approuvé de modifier les taux d'affectation aux différents fonds pour 2007 de manière suivante: Fonds de prévoyance 3,5% (inchangé), Fonds

de solidarité 0,1% (avant 0,2%) et Fonds culturel 6,4% (avant 6,3%). Le nouveau taux attribué au Fonds de solidarité suffira à son équilibre et le Fonds culturel profitera de cette réadaptation.

M^e Philippe Zoelly a ensuite présenté le bilan du Fonds de prévoyance (Fondation Fonds de secours SSA en faveur des auteurs), dont il est le président. L'assemblée a encore renouvelé pour trois ans les mandats des membres du Conseil de fondation du Fonds de secours, Christiane Kolla, Emanuelle delle Piane et Antoine Jaccoud.

La réunion s'est terminée par un apéritif et un repas sur la terrasse du théâtre. Par la suite, les membres et invités avaient la possibilité d'assister à deux spectacles au programme du Théâtre Vidy-Lausanne.

Contrats audiovisuels, principes fondamentaux à réaffirmer

Depuis sa création, la SSA s'efforce de venir en aide aux auteurs audiovisuels dans le cadre de leur relation contractuelle avec les producteurs. Une façon pour elle de perpétuer la politique mise en place avant son existence par la SACD, en France et en Suisse.

La SSA a donc élaboré un certain nombre de contrats modèles, contrats qui permettent aux divers intervenants de prévoir des conditions équitables. Ces contrats ont également l'avantage d'être compatibles avec les nombreuses coproductions réalisées avec la France ou avec la Belgique.

Si ces dernières années, la SSA a adapté certains points contractuels en raison des nouvelles technologies, elle veille dans tous les cas à faire respecter des principes fondamentaux, que sont, notamment,

- une participation des auteurs au succès financier de leurs œuvres;
- une juste rémunération pour les nouvelles exploitations telles la VoD (Video on Demand);
- un traitement égal avec les autres auteurs dans le cadre des coproductions internationales;
- des conditions d'écriture et/ou de réalisation clairement définies dans la négociation et qui respectent le travail de l'auteur.

La SSA constate que ces éléments cruciaux souffrent de plus en plus de manquements graves. C'est pourquoi, afin de soutenir les auteurs dans leurs négociations contractuelles, elle leur demande d'être vigilants et surtout de ne pas hésiter à la contacter en cas de difficulté.

Pour trouver une solution harmonisée en Suisse, la SSA a entamé des discussions avec les producteurs. Son objectif: trouver un terrain d'entente qui ne soit pas au détriment des auteurs et qui permette de préserver un modèle de contrat toujours équitable.

*Pierre-Henri Dumont
Directeur de la SSA*

Echos du CIADLV

Conseil international des créateurs d'œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles

Le CIADLV est un organe consultatif de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). Il débat chaque année sous la présidence de votre serviteur. En avril, c'est à Piccadilly à Londres, dans la salle David Lean de la prestigieuse British Academy of Film and Television Arts, que se sont réunis une trentaine d'auteurs d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Australie et d'Europe, parmi cinquante participants représentant vingt-six sociétés de perception. Les thèmes abordés au cours de cette rencontre en forme de séminaire, plus encore que l'an dernier à Lisbonne, ont suscité de vives interventions.

Continuant l'approche des phénomènes «Creative Commons» (*lire article en page 4*) et «Google Book Search», les auteurs participants ont insisté sur les dangers de ces systèmes américains qui font tache d'huile et bradent volontiers les droits des auteurs, si de sérieux pourparlers ne sont pas poursuivis avec

leurs initiateurs. Si aujourd'hui sur internet ils sont incontournables, il faut les amener à admettre des limites qui respectent les législations et les droits à rémunération des œuvres.

Dans le premier cas, il importe aussi que les auteurs soient clairement conscients des risques que ce genre de système fait courir à leurs revenus de créateurs. Il n'est pas rare d'entendre des responsables politiques ou administratifs ne jurer que par la gratuité des droits pour la diffusion de la culture alors que le fabuleux chiffre d'affaires des industries techniques et de télécommunications ne leur posent aucun problème.

Pour «Google Book Search» (bibliothèque universelle en ligne), là aussi, une certaine gouvernance s'impose. L'attrait de l'universalité que propose le système est indéniable, mais il faut veiller à ce qu'il ne valorise pas que la seule culture nord-américaine et qu'il ne fasse pas fi des demandes d'autorisation concernant la publication des

œuvres, ni des rémunérations lorsqu'elles sont intégrales.

Les auteurs se sont aussi préoccupés des débuts de concentration des sociétés d'auteurs en Europe, à la suite de propositions de directives sur la concurrence de l'Union européenne. Les auteurs se sont fermement positionnés pour l'autonomie et la diversité des petites sociétés sur les territoires où elles opèrent: elles sont garantes d'un service aux auteurs et, par là même, du développement pour le bien de toute la société civile de la meilleure diversité culturelle possible. La globalisation dans ce domaine ne peut conduire qu'à favoriser l'émergence de grandes sociétés financières au détriment des conceptions solidaires des coopératives d'auteurs.

Le prochain CIADLV aura lieu à Rio de Janeiro en 2008.

Claude Champion
Président de la SSA



Nouveau comité pour les écrivains associés du théâtre

A l'issue de trois ans d'activités liées essentiellement à la promotion, la diffusion et la reconnaissance des auteurs romands, le comité des EAT-CH – Gérald Chevolet, Sylviane Dupuis, Michel Beretti et Gilles Laubert – a été renouvelé. Odile Cornuz, Ahmed Belbachir, Olivier Chiacchiarri, Pascal Nordmann et Yves Robert ont été élus lors de l'assemblée qui réunissait 13 membres au Théâtre Benno Besson à Yverdon, samedi 5 mai. Gilles Laubert et Michel Beretti resteront dans le groupe pour les relations avec la France.

Les outils voulus par le nouveau comité consistent surtout en moyens financiers et en l'installation d'une structure de fonctionnement légère. Gérald Chevolet, président sortant, est pressenti pour devenir le secrétaire général de l'association. Des discussions ont été engagées avec un théâtre qui serait prêt à accueillir les auteurs, leur «bureau» et certaines de leurs actions. Le comité deviendrait donc un organe législatif pur, où chacun assumerait les tâches de représentation et de définition des actions à entrepren-

dre. Le «bureau» exécutera alors les tâches sur le mode de la coproduction, en réalisant sur le terrain les projets artistiques.

Le nouveau comité se donne six mois de période transitoire pour mettre en place le fonctionnement proposé qui servira à promouvoir ses buts principaux: défendre le texte au théâtre, le statut de l'auteur et sa présence dans les institutions.

Gérald Chevolet
Infos : www.eat-ch.org



Les licences *Creative Commons* ou le droit d'auteur dans la jungle d'internet

Les licences Creative Commons fleurissent sur internet. Que penser de cette nouvelle gestion du droit d'auteur en ligne ? Point de vue de Pierre-Henri Dumont, directeur de la SSA, sur un système qui peut enthousiasmer, mais qui contient également ses limites et ses contradictions.

Dans la jungle d'internet, de nouvelles formes d'utilisation massive d'œuvres de création sont apparues. Leurs corollaires évidents sont les problèmes de gestion de droits et de contrôle. La notion traditionnelle d'œuvre et le lien de propriété avec son auteur sont remis en question, ne serait-ce que par la difficulté du suivi des exploitations.

La technologie a toujours précédé les lois : il n'est donc pas étonnant que les usagers d'internet aient très rapidement commencé à utiliser ou à « consommer » les œuvres par ce réseau, que ce soit au moyen de fichiers d'échanges (peer to peer) ou à l'aide de sites officiels (ou non...) gratuits. Une fois l'habitude prise, il n'y a guère de raison de s'en défaire.

On peut repérer trois caractéristiques fondamentales d'internet :

- moyen de diffusion sans comparaison, instantané, et souvent gratuit ;
- facilité sur ce réseau de l'utilisation d'une œuvre et de sa modification en fonction de ses propres besoins ;
- difficulté du contrôle des utilisations réelles.

A partir de ces trois données, l'idée de casser le système traditionnel du droit d'auteur ne pouvait que surgir et séduire ! Aux Etats-Unis, le professeur Lawrence Lessig de Californie a créé un nouveau système d'utilisation de droits sur internet : les licences Creative Commons (système de licence ouverte).

Principe des Creative Commons

Le principe des Creative Commons est basé sur le fait qu'il appartient à l'auteur et à lui seul de décider de la forme d'autorisation qu'il veut accorder pour ses œuvres via le réseau internet. Ainsi l'auteur dispose d'un système de licence en ligne qui dans tous les cas est gratuit, et qui s'inscrit dans les modalités suivantes :

- quel usage le public peut-il faire de son œuvre ?
- peut-il ou non l'utiliser commercialement ?
- peut-il en faire une version dérivée (modifiée) ?
- dans quelle limite le public peut-il alors utiliser cette œuvre dérivée ?

Le système mis au point permet, par un code spécifique, de fixer les choix retenus. Initialement il visait les usagers suivants :

- les idéalistes : les auteurs qui pensent que les œuvres appartiennent à tout le monde, et que la culture doit être gratuite.
- les pragmatiques : les auteurs qui estiment qu'il est trop compliqué de suivre la gestion de leurs œuvres sur internet et qui préfèrent renoncer à une rémunération.
- les universitaires : les auteurs universitaires ont, en priorité, le besoin d'assurer la diffusion la plus large possible de leurs travaux car leur notoriété en dépend.

Certains éléments de ce système pourraient conduire à considérer qu'il est complémentaire à la pratique des sociétés d'auteurs en offrant à l'auteur :

- une palette de différents choix de ce que les utilisateurs peuvent ou ne peuvent pas faire ;
- une utilisation directe de l'outil internet ;
- une diffusion mondiale pour un auteur par exemple encore inconnu ;
- la possibilité de créer de nouvelles œuvres à partir d'œuvres préexistantes ;
- une réutilisation aisée d'une œuvre sans devoir se confronter à la problématique des autorisations des auteurs.

Contradictions

Si à première vue ces considérations peuvent paraître enthousiasmantes, elles ne cachent toutefois pas moins des réalités qui dans bien des cas sont en opposition avec les principes

fondamentaux qui légitiment les pratiques des sociétés de gestion de droits d'auteur.

Alors plutôt que les complémentarités, ce sont les contradictions que révèle un tel système de licence ouverte :

- la gratuité galvaude la notion d'œuvre elle-même, la valeur de l'inventivité et du travail des auteurs, et par conséquent l'importance solidaire de la gestion collective des droits. Elle fragilise la masse des auteurs et des œuvres représentées, sans que la gestion collective ne peut conserver la force nécessaire à ses actions ;
- la gratuité entretient une illusion parfaitement irréaliste des échanges culturels dans notre monde où les incitations économiques constituent, qu'on le veuille ou non, de forts catalyseurs et qui profitent inévitablement aux grands groupes de diffusion et de communication qui eux visent à l'augmentation constante de leurs profits ;
- de nombreux droits mis en jeu sur internet continuent à être cédés et gérés par des sociétés de gestion, et non pas par des auteurs directement ;
- dans le cas d'œuvres de collaboration, une licence ne peut être donnée de toute façon qu'en accord avec tous les co-auteurs.
- **par les licences Creative Commons, l'auteur cède irrévocablement ses droits sur sa création pour le monde entier pour une durée illimitée et sans contrepartie économique. Quel que soit le type de contrat, l'auteur se trouve alors complètement seul pour suivre l'évolution de son œuvre et faire respecter ses consignes : en effet personne ne va contrôler l'application du système**

de licence ouverte. En pratique, il sera parfaitement impossible à l'auteur de savoir si oui ou non une utilisation commerciale a eu lieu, ou si l'œuvre a été modifiée. De même qu'il lui sera impossible de revenir en arrière!

Nées dans le milieu universitaire

Historiquement, il faut rappeler que les licences Creative Commons ont été créées en 2001, dans le monde particulier de l'enseignement universitaire. Lawrence Lessig, le fondateur, est un professeur renommé à l'Université de Stanford en Californie. L'équipe à la base de leur développement provient des mêmes milieux.

Le revenu vital d'un professeur ne dépend pas des recettes générées par ses ouvrages publiés, mais du salaire versé par son employeur, donc l'université. Et plus un professeur aura d'ouvrages publiés et diffusés, plus il pourra prétendre à une position forte dans le cadre de son université. Cela implique qu'un revenu issu de la publication des œuvres est totalement secondaire, alors qu'au contraire l'ampleur de cette diffusion sans contrainte financière lui permettra de se faire connaître le plus largement possible.

En revanche, hors de ce contexte spécifique, un auteur vit et dépend de l'exploitation de ses œuvres. En principe, c'est là son seul revenu. En outre, la production d'une œuvre, que ce soit une musique ou un film par exemple, est la plupart du temps liée à un investissement plus ou moins considérable. Renoncer à l'avance à tout revenu d'exploitation, même en cas de succès, suppose de la part de l'auteur soit un esprit philanthropique considérable, soit la garantie de revenus financiers issus d'autres activités ou situations.

Renoncement à un revenu futur

Il ne faut pas oublier non plus que l'évolution technologique actuelle mène à remplacer progressivement par l'utilisation digitale sur les réseaux internet les supports traditionnels: la «Video on Demand» remplace la location des DVD, la vente de ces supports s'amenuise au profit des téléchargements (payants en règle générale), etc.

Or, si l'auteur, par son adhésion à un système de licence ouverte, renonce à sa rémunération pour les utilisations sur les réseaux internet, c'est à tout revenu futur pour son œuvre qu'il renonce.

Par ailleurs, un auteur doit aussi savoir que les Creative Commons ne sont en prin-

cipe pas compatibles avec l'appartenance à une société de gestion de droits.

En adhérant à une société d'auteurs, l'auteur lui cède en effet un certain nombre de droits en vue de leur gestion. En conséquence, il ne peut pas céder à nouveau pour une utilisation aussi large qu'internet. Et une société d'auteurs ne peut être efficace dans sa gestion que si elle représente de manière cohérente l'ensemble des droits d'un auteur.

Il y a dès lors une contradiction flagrante dans la position d'un auteur qui adhère à une société de gestion, adhésion faite en vue de récupérer la rémunération liée à l'utilisation de son œuvre, et la décision de mettre en circulation, irrévocablement et à titre gratuit, cette même œuvre sur le réseau internet!

Même si on peut comprendre qu'un auteur débutant, afin de se faire connaître, puisse souhaiter dans un premier temps mettre ses œuvres gratuitement à disposition du public en envisageant éventuellement de changer de politique et valoriser ses œuvres suivantes, il ne pourra cependant jamais faire marche arrière et récupérer ses droits sur les œuvres cédées par des licences ouvertes. Il s'agit donc d'une décision lourde de conséquences, qui nécessite une pesée sérieuse des intérêts.

Sans auteurs, pas de contenu

Il y a dans l'idéalisme de ces licences une certaine forme de naïveté. Adhérer au principe que la culture devrait être gratuite et ne devrait pas être limitée dans sa diffusion est un aspect de la question. Un autre, non négligeable, est de ne pas oublier que pour pouvoir disposer de cette culture «gratuite» sur internet, les consommateurs payent très chers les moyens techniques nécessaires pour y accéder. Tant pour l'équipement informatique avec les programmes nécessaires que pour l'accès à un ADSL performant, le prix n'est pas léger, preuve en est la situation florissante des grands groupes de télécommunications partout dans le monde ou d'entreprises de haute technologie telles que Microsoft! Pour une culture gratuite, le seul qui devrait donc renoncer à sa (modeste) rémunération serait l'auteur...!

Et puis, il existe une autre évidence: sans auteurs, il n'y a pas de contenu sur le réseau, et sans contenu, les grands fournisseurs ne pourraient pas vendre aussi facilement leurs produits!

*Pierre-Henri Dumont
Directeur de la SSA*





Les prochains concours de la SSA

Bourses pour la traduction de pièces de théâtre

Pour les traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale écrite dans l'une d'elles. L'auteur de la pièce à traduire doit être Suisse ou domicilié en Suisse et la pièce traduite doit être mise en production (ou faire l'objet d'une lecture publique) par un théâtre ou une compagnie professionnelle. **Jusqu'à 3 bourses** d'un montant global de **Fr. 10000.-**. Date limite pour l'envoi des projets: le **1^{er} septembre 2007**.

Bourses pour la composition de musique de scène

Pour des compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse. La composition doit être originale et accompagner un spectacle théâtral ou chorégraphique original et signé par un auteur vivant, quelle que soit sa nationalité. **Jusqu'à 5 bourses** de **Fr. 2000.- à Fr. 5000.-** chacune pour un montant total de **Fr. 15000.-**, attribuées par la Commission culturelle **au cours de l'année**, sur demande des compositeurs.

Bourse pour la composition d'une œuvre lyrique dramatico-musicale

Pour des compositeurs de musique lyrique (comédie musicale, opéra, opérette, etc.), suisses ou domiciliés en Suisse. La composition doit être originale, inédite et surtout en début ou en cours d'écriture. **Une bourse** de **Fr. 8000.-** attribuée par la Commission culturelle **au cours de l'année** sur demande des compositeurs.

Règlements et informations: www.ssa.ch/fondsculturel@ssa.ch

Tricentenaire Jean-Jacques Rousseau 1712-2012 Appel à projets de la Ville de Genève

Le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève invite, dans le cadre de *2012 Rousseau pour tous*, toute personne, tout groupe, toute association ou toute institution, de Genève ou d'ailleurs, à concevoir des projets scientifiques, artistiques, culturels ou pédagogiques à vocation mémorielle, qui se dérouleront à Genève. Il se propose, à partir des dossiers reçus, de définir la ligne générale du programme officiel des manifestations de l'année 2012 où s'inscriront les actions retenues. Dans un premier temps, les candidats intéressés sont invités à formuler un projet approprié qui réponde aux objectifs définis. Ce projet est à remettre au Département des affaires culturelles avant le **31 mars 2008**.

Informations: www.rousseau2012.ch

Texts don't grow on trees

Sous ce titre, le European Writers' Congress (EWC), fédération des associations européennes d'écrivains, a lancé une campagne qui s'adresse à un vaste public et qui vise à attirer l'attention pendant deux ans sur les droits des auteurs et des autrices: les textes ne poussent pas sur les arbres, quelqu'un les a écrits.

Informations: www.yourauthor.org

Photo: CAB Productions

Youssou N'Dour dans *Retour à Gorée* de Pierre-Yves Borgeaud

Festival du film de Fribourg 2007

Prix spécial du jury offert par la SSA et SUISSIMAGE

Le «Prix spécial» du jury international décerné pour l'inventivité du scénario et de la réalisation, le renouvellement du langage cinématographique ou l'audace thématique et formelle, doté par la SSA et SUISSIMAGE d'un montant de **Fr. 5000.-**, a été remis au réalisateur algérien **Tariq Teguia** pour son film *Roma wa la n'tourma* (*Rome plutôt que vous*; Algérie/France/Allemagne). Ce film a été primé «pour sa texture filmique riche, pour sa puissance émotionnelle et ses effets audacieux et saisissants de bruit et d'image».

Photo: NEFFA FILMS

Roma wa la n'tourma de Tariq Teguia



aimer



«Visions du Réel» 2007, palmarès de la 13^e édition

Le jury «Cinéma Suisse» composé de Erkki Astala (Finlande), de Lucienne Peiry (Suisse) et de Hannelore Wolff (Allemagne) a décerné le **Prix SSA/SUISSIMAGE** doté de **Fr. 10000.-** à *Retour à Gorée* de **Pierre-Yves Borgeaud** (Suisse). Ce même jury a attribué le Prix Télévision Suisse Romande (Fr. 7000.-) à *Théâtre des Opérations* de Benoît Rossel (Suisse-France). Quant au Grand Prix Visions du Réel (Fr. 15000.-), le jury international l'a attribué à *Söhne* de Volker Koepp (Allemagne).

Théâtre en camPoche

La collection *Théâtre en camPoche - Répertoire* vient de s'enrichir d'un nouveau volume. Il s'agit de *Théâtre III* de **Jacques Probst**. Cette parution boucle ainsi la boucle commencée avec l'édition de *Huit monologues* et de *Théâtre II*. Soit quelque 1300 pages qui présentent «une œuvre exceptionnelle, originale, hors normes», annonce le directeur de collection Philippe Morand. «Jacques Probst fait définitivement partie des auteurs de théâtre majeurs de sa génération».

Ce troisième volume, édité en partenariat avec le Fonds culturel de la SSA, comprend *Goalkeeper*, *La Route de Boston*, *Sur un rivage du lac Léman*, *Rencontre sur la neige* et *Coup d'vent sur la jetée d'Eastbourne*.

Il peut être commandé en librairie ou auprès de l'éditeur Bernard Campiche (024 441 08 18 / info@campiche.ch).

Catalogue complet de la collection *Théâtre en camPoche*: www.campiche.ch

Festival international du film de Locarno

1^{er} au 11 août 2007

La proclamation du palmarès du concours «**Bourses SSA 2007 au développement de scénarios**» (trois bourses de Fr. 25000.- chacune) aura lieu le **mardi 7 août à 11 h** à la salle de cinéma La Sala à Locarno, en avant-programme d'un film de la section «Appellations Suisse». Pour la première fois seront décernées les nouvelles «**Bourses SSA 2007 pour le développement de films documentaires**» (trois bourses de Fr. 10000.- chacune).

Ensuite, ce sera la Fondation SUISA pour la musique qui attribuera son prix de la meilleure musique de film à un compositeur suisse. L'événement se déroule en collaboration avec le festival et SWISS FILMS.

Giardino del Leopardo

Forts du succès rencontré lors des précédentes éditions, SUISSIMAGE et la SSA ont décidé de reconduire leur stand au Palazzo Sopracenerina, le centre d'accueil et d'information du festival, sur la Piazza Grande. Des collaborateurs/collaboratrices SUISSIMAGE/SSA seront présents pour répondre aux demandes concernant les droits d'auteur. Deux accès internet à haut débit seront également mis gracieusement à la disposition des membres de ces sociétés, ils pourront ainsi

y naviguer ou encore consulter leur messagerie.

Dopo il successo riscontrato questi ultimi anni, SUISSIMAGE e SSA hanno deciso di ricondurre il loro stand anche quest'anno al Palazzo Sopracenerina, il centro d'informazione del Festival in Piazza Grande. Dei dipendenti SUISSIMAGE e SSA saranno dunque presenti per rispondere alle vostre domande concernenti i diritti d'autore per tutta la durata del festival. Due computer con accesso ad Internet ad alta velocità saranno messi a disposizione gratuitamente dei soci che potranno navigare o consultare la loro e-mail.

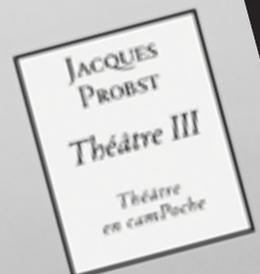
Journée du Cinéma Suisse

Dans le cadre de la Journée du Cinéma Suisse, le **mardi 7 août**, sont prévus des projections spéciales, des ateliers et autres rencontres autour du cinéma helvétique, organisés par SWISS FILMS, le festival et l'Office fédéral de la culture. Un programme détaillé sera publié ultérieurement.

Rencontres professionnelles

Le festival prévoit des rencontres entre professionnels du cinéma suisse et d'autres pays. La liste des personnalités qui seront présentes aux rencontres 2007 sera communiquée dans le courant du mois de juillet. Les inscriptions pour participer à l'initiative seront ouvertes à la suite de cette annonce.

Persone de contact: *Giorgia Bentele*, giorgia.bentele@pardo.ch - www.pardo.ch



Regards croisés

Le Théâtre des opérations, un documentaire de Benoît Rossel vu par Gérald Chevrolat, metteur en scène, dramaturge et écrivain.

Le voyage d'Orphée

Une grande lumière blanche, aveuglante. Puis la nuit. Dans la nuit, un bras mort posé sur un drap. Une main vient prendre ce bras, l'enduire d'un liquide rouge, le laisse tomber. «Oups!» Une autre main prend alors le poignet et soulève le bras, comme un père autoritaire qui voudrait emmener son enfant en promenade. C'est Charon. Nous sommes au bord du Styx. Juste après le générique, un bateau minuscule traverse une étendue d'eau indéfinie, puis la caméra se heurte à un mur gris: la façade d'un hôpital. Orphée descend au royaume des morts retrouver son amour, son âme, le mystère de la vie. C'est une descente verticale d'abord,

par un gigantesque ascenseur, puis horizontale, par le labyrinthe des couloirs d'hôpital où la caméra avance en regard subjectif prudent, pudique, certainement retenu dans l'émotion par la peur que ressent le héros mythique en croisant les ombres qui le fixent d'un regard absent. «J'ai peur de la mort», «Je pense à mon propre corps», dit la voix intérieure qui nous guide. Les ombres portent des masques. Elles emmènent le voyageur vers un théâtre fascinant, une «scène des peurs et des fantasmes que seuls les initiés ont le droit de pénétrer, la tribu arrogante et secrète des chirurgiens».

La réussite du film de Benoît Rossel tient toute dans ce désir fasciné et craintif du réalisateur d'affronter la

mort, sa mort, et d'amener très vite le spectateur à faire de même. Nous sommes cet Orphée dès la première image, dès l'écoute des premiers violons de la belle et inquiétante musique de Karol Beffa.

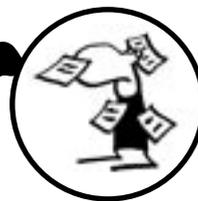
Le Théâtre des Opérations est un film documentaire sur le rituel d'initiation d'un apprenti chirurgien dans le bloc opératoire d'un hôpital universitaire.

Rituel, initiation, théâtre: nous sommes au cœur de la forme choisie pour à la fois prendre de la distance et plonger dans le dédale des coulisses. L'interview du chirurgien chef ressemble étrangement à celui d'un metteur en scène qui garde ses secrets et a une haute idée de sa fonction. L'inexorable de la tâche, son aléatoire,

Le Théâtre des Opérations de Benoît Rossel



Photo: Benoît Rossel



font partie du mystère que l'expérience doit nous faire accepter: c'est quitte ou double, voilà ce qu'on dira à l'apprenti. Patience, froideur, efficacité effrayée devant l'accident, la maladie, qui seuls ici doivent nous occuper. «On ne voit plus le corps, on ne voit plus que le tissu malade, ce qu'il faut extirper», entend-on encore lorsqu'il faut descendre plus bas encore dans le mystère, par une image saisissante où la caméra plonge dans un ventre largement ouvert pour en retirer la totalité d'un colon rongé par le cancer. La passion, on l'a bien compris, n'a plus ici de place, l'empathie non plus. Le chirurgien est un artisan, il travaille avec les mains, c'est un manuel, un ouvrier, un mécanicien de précision, il n'a pas de vie privée, s'il doit choisir entre une belle femme et un ventre à opérer, il se précipitera dans le ventre... Car sur ce théâtre des opérations, les infirmières, les chirurgiens, les anesthésistes, les assistants ne sont pas des acteurs, ce sont des servants de scène, comme les hommes en noir du théâtre Nô, comme les ombres qui œuvrent aux enfers. Un univers où l'homme n'a plus de visage. C'est le corps qu'on soigne, celui qui «un jour va nous lâcher». Orphée cherchait l'âme. Il ne l'a pas trouvée ici, il devra la chercher ailleurs.

Gérald Chevrolet

Vos coordonnées bancaires

Lors d'un changement ou d'une modification de compte, merci de transmettre à la SSA les informations suivantes afin qu'elle puisse vous verser les droits sans retard:

Numéro de compte, numéro de l'IBAN, numéro SWIFT, nom et adresse exacts du titulaire du compte.

WANTED Vos affiches nous intéressent!

Chers auteurs membres de la SSA, mettez-nous sur votre liste de diffusion et envoyez-nous régulièrement les affiches de vos créations chorégraphiques, théâtrales, dramatico-musicales ou cinématographiques (impérativement non pliées). Nous nous faisons le plaisir de les collectionner et de les afficher dans nos locaux.

Adresse d'envoi: SSA, Fonds culturel, Rue Centrale 12/14, CH-1002 Lausanne

Elargissons nos horizons...

Signalez-nous toutes les diffusions de vos œuvres ayant eu lieu à l'étranger. Nous interviendrons auprès de nos sociétés sœurs afin de tenter d'y percevoir vos droits. En effet, nos homologues étrangers ont parfois de la peine à les identifier, rendons-leur donc la tâche plus facile. Vos œuvres seront ainsi plus aisément identifiées et le paiement de vos droits sera certainement accéléré. Mais attention, les droits dont vous bénéficiez pour l'utilisation de vos œuvres varient considérablement en fonction de leur genre et de la législation en vigueur dans le pays en question. Et quelquefois aussi, aucun accord ne nous lie aux sociétés de gestion sur place, nous devons ainsi entrer nous-mêmes en contact avec celles-ci pour établir une convention permettant une collaboration. Communiquez-nous si possible la chaîne, la date de diffusion et le titre de l'œuvre utilisée à l'étranger.

Contacts

Pays francophones: simone.lienhard@ssa.ch

Autres pays: marie.genton@ssa.ch

Nouvelles formes d'exploitation

Bref rappel: la SSA est susceptible d'intervenir pour la perception et la répartition de droits concernant toutes les nouvelles formes d'exploitation – qu'il s'agisse de vidéo à la demande, diffusion en paiement à la séance (*pay-per-view*), communication ou téléchargement par le biais des téléphones mobiles, balladodiffusion (*podcasting*), etc. Toutefois, il est important que les auteurs informent leurs partenaires (producteurs, éditeurs, opérateurs...) qu'en adhérant à leur société d'auteurs, ils lui ont déjà cédé ces droits, et que ces partenaires doivent donc se mettre en contact avec la SSA pour le règlement des droits. Cette réserve devrait d'ailleurs toujours figurer dans les conventions. La SSA est à disposition pour contrôler les contrats avant leur signature et pour proposer, le cas échéant, une rédaction modifiée des clauses qui se révéleraient être en contradiction avec ses statuts et les intérêts de l'auteur.



A PROPOS
Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14, case postale 7463
CH - 1002 Lausanne

Administration générale
Tél. 021 313 44 55, fax 021 313 44 56
info@ssa.ch, www.ssa.ch

Rédaction *A Propos*
Tél. 021 313 44 74, nathalie.jayet@ssa.ch

Fonds culturel
Tél. 021 313 44 66, jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction
Isabelle Daccord (responsable), Nathalie Jayet (secrétaire de rédaction), Claude Champion, Gérald Chevrolet, Sandra Korol, Charles Lombard, Zoltán Horváth

Collaboration à ce numéro
Carlo Capozzi, Pierre-Henri Dumont, Jolanda Herradi

Correction
Anne-Sylvie Sprenger, Fabienne Trivier

Graphisme
Dizaïn, Jean-Pascal Buri

Illustrations
Mix & Remix

Impression
Presses Centrales Lausanne SA